

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 30 mars 2022

Le 26 janvier 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

A l'exception de BARRE Gilles excusé.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2022, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Extension de la zone d'activité

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la commune de Condé sur Marne réfléchissent aux possibilités d'extension de la zone économique de Condé sur Marne.

Le Maire présente le projet et les motivations principales au conseil municipal :

- La zone artisanale de Condé sur Marne offre actuellement à la commercialisation trois terrains de surfaces comprises entre 2 000 et 3 000 m² dont des acquéreurs potentiels voire avérés manifestent leur intérêt. Ainsi, cette zone serait complète à échéance courte ;
- Cette zone est positionnée à proximité des zones viticoles et vinicoles ;
- L'extension de la zone artisanale, entre les routes départementales RD 1 et RD 34, est un prolongement naturel et permet de proposer des parcelles de grandes surfaces et pouvant répondre à des demandes des porteurs de projet venant du monde viticole et vinicole.
- Cette offre viendrait ainsi compléter avantageusement l'attractivité de la commune et de l'agglomération.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération envisage de lancer une opération d'extension, qui entre dans les objectifs du SCoT, et dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

La Communauté d'Agglomération procédera donc à l'acquisition du foncier, la création, l'aménagement et la commercialisation.

Pour permettre cette extension, plusieurs études sont nécessaires : études de faisabilité (contraintes diverses servitudes, localisation, accès, réseaux, etc...), études pré-opérationnelles (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, réseaux, études de sols), archéologie, acquisitions foncières, étude de maîtrise d'œuvre, déclaration d'utilité publique (DUP), enquête parcellaire, mise en conformité des documents d'urbanisme, ...

Vu l'ensemble de ces éléments, le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à 11 voix pour et 3 abstentions :

- de donner un avis favorable pour le lancement des études préalables de faisabilité,
- s'engage à donner un accord de principe pour la création de l'extension de la zone économique de Condé sur Marne.

Modification de l'amortissement de la participation financière au Centre de Secours de Tours-sur-Marne

Le Maire rappelle la délibération n° 2656 du 2 septembre 2020, précisant la durée et la somme d'amortissement prévue pour les années 2020, 2021 et 2022.

Pour cause de travaux supplémentaires, la somme à amortir en 2022 sera de 33 737,53 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour prévoir les crédits nécessaires à l'amortissement ; soit la somme de 33 740,00 euros ;

- en recettes d'ordre en Investissement à l'article 28041582 chapitre 040,
- en dépenses d'ordre en Fonctionnement à l'article 6811 chapitre 042.

Permanences bureau de vote - élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

	1 ^{er} tour, 10 avril 2022	2 ^{ème} tour, 24 avril 2022
8H00 – 11H00	Gilles BONNET Violette BOHREN Jennifer GOBIN Brigitte BOUREL	Gilles BONNET Violette BOHREN Jennifer GOBIN Brigitte BOUREL
11H00 – 13H00	Isabelle BLANLUET Anthony BEAUGEOIS Sandrine COLLARD	Isabelle BLANLUET Anthony BEAUGEOIS Sandrine COLLARD
13H00 – 16H00	Rémy SINNER Denis WOLTER James VAUFREY Angélique LESEUR	Rémy SINNER Denis WOLTER James VAUFREY Angélique LESEUR
16H00 – 19H00	Yoann BOURLON Romain SINNER Gilles BARRÉ Gérard HELLA	Yoann BOURLON Romain SINNER Gilles BARRÉ Gérard HELLA
Dépouillement	Tous les Conseillers disponibles	Tous les Conseillers disponibles

En cas d'empêchement les personnes prévues doivent se faire remplacer avant le jour du vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

Pour copie conforme,



A CONDÉ SUR MARNE, le 5 avril 2022.

Le Maire,

Romain SINNER.